

ANNEXE 6

VILLE, VIE, VACANCES (VVV)

Objectifs	VVV est un dispositif éducatif à destination des jeunes de 11 à 18 ans et de leurs familles, mené pendant les vacances dans les quartiers prioritaires. L'objectif est de préserver ou reconstruire, au travers d'activités culturelles, civiques, sportives, ou de sensibilisation à la création d'entreprises, le lien social de jeunes en difficultés, éloignés de l'accès aux loisirs, aux vacances et à l'emploi.
Orientations et thématiques prioritaires	Les projets devront prioritairement : • Mettre en place une démarche de <u>mobilisation des jeunes ne fréquentant pas les structures</u>. • S'articuler avec les dispositifs existants (École Ouverte, Contrat de ville, Contrat Local de Sécurité et de Prévention, Contrat Enfance Jeunesse, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Nos quartiers d'été, Loisirs des Jeunes dans le Nord...), dans la perspective d'une continuité de prise en charge éducative des jeunes. • Favoriser l'ouverture au monde extérieur en généralisant la mise en œuvre de séjours et d'activités hors du quartier permettant le brassage des publics et la <u>découverte d'autres environnements culturels</u>. • Impliquer les jeunes dans la préparation, la réalisation et l'<u>auto-financement</u> des activités. • Développer un contenu citoyen et civique ayant pour objectif d'assurer l'acquisition des règles de vie collective, la promotion de comportements civiques, la confiance en soi et le sentiment d'appartenance à la société. • Promouvoir la mixité de genre, en favorisant la participation des filles aux activités et en travaillant sur les stéréotypes : filles participant à des activités sur lesquelles les hommes sont sur-représentés et inversement. • Susciter l'implication et la participation des parents en les associant au projet éducatif et pédagogique mis en œuvre. • Garantir un encadrement adapté et qualifié, respectant la réglementation en vigueur.  <u>Les projets ne doivent PAS s'inscrire dans une logique de simple consommation de loisirs.</u> <u>Le dispositif VVV n'a PAS vocation à soutenir des prestations de loisirs de droit commun pendant les vacances scolaires, tels que les accueils de loisirs sans hébergement.</u> Une attention particulière sera portée aux actions réalisées dans les domaines suivants : • sensibilisation au monde de l'entreprise, jeux d'entreprise, insertion professionnelle • chantiers éducatifs, solidaires et citoyens • éducation à l'environnement et au développement durable • découverte des institutions de l'Union Européenne • prévention de l'illettrisme par l'incitation à la lecture et à l'écriture • égalité entre les hommes et les femmes
Quartiers concernés	Quartiers prioritaires de la politique de la ville (cartographie disponible sur sig.ville.gouv.fr)

Périodes d'activité	Les périodes de vacances scolaires : hiver, printemps, été, automne et fin d'année. Il convient d'adapter les horaires aux activités et aux modes de vie des jeunes, en proposant notamment des activités se déroulant en soirée et couvrant <u>toute la période estivale</u> (notamment le mois d'août).
Public visé	Jeunes en difficultés, âgés de 11 à 18 ans et résidant en quartier prioritaire ; Jeunes orientés par la protection judiciaire de la jeunesse, la prévention spécialisée, l'aide sociale à l'enfance, l'administration pénitentiaire et le dispositif de réussite éducative (DRE).
Partenariats	Les projets devront nécessairement découler d'un dialogue renforcé entre associations et avec les institutions dans un souci de cohérence et de complémentarité tant au niveau de la mobilisation du public que des activités, du calendrier et des tranches d'âge visées. Les équipes de développement local et les délégué-es du préfet peuvent vous accompagner dans la construction du projet et son inscription dans la dynamique de territoire.
Critères financiers	Les services instructeurs seront particulièrement attentifs : • au respect des critères généraux des financements politique de la ville de l'État • à l'existence de cofinancements : municipalité, association, caisse d'allocations familiales, autofinancement, fondations, etc. • au coût à la journée et par jeune des activités proposées
Valorisation de l'action	Seront privilégiés les projets prévoyant de valoriser les réalisations et l'expression des jeunes au cours et à la fin de l'action (par ex. : reportage écrit, montage vidéo, exposition photo...), et leur participation effective à l'élaboration du projet.
Évaluation et bilan de l'action	L'action devra faire l'objet d'une évaluation qui appréciera, entre autres, les éléments suivants : • Nombre total de bénéficiaires • Pourcentage de bénéficiaires : > issus des quartiers > jusqu'ici inconnu-es de la structure > par tranche d'âge > de sexe féminin • Modifications apportées au projet initial lors de la réalisation de l'action • Implication des jeunes dans la réalisation de l'action • Implication des parents dans l'action • Impact de l'action sur les jeunes, sur le quartier • Suites envisagées La recevabilité du dossier est subordonnée à la production du bilan intermédiaire des actions VVV en cours. Le versement de la subvention accordée sera subordonné à la production du bilan d'activité définitif de l'année écoulée.

Modalités de contrôle	À chaque période de vacances scolaires, l'ensemble des services instructeurs de l'État sont susceptibles de se rendre sur les sites où des activités sont prévues afin de constater sur place leurs conséquences dans le quartier et vis-à-vis des jeunes. Tout changement de calendrier, lieux ou horaires devra être communiqué préalablement aux partenaires financiers.  Suivant la nature des actions menées, il vous appartient de vérifier si une déclaration préalable d'accueil de loisirs, d'accueil de jeunes ou de séjour auprès de la DDSCS s'impose selon les critères réglementaires. Pour en savoir plus : www.nord.gouv.fr
Pièces constitutives du dossier	• CERFA de demande de subvention <u>complet</u> saisi sur l'extranet ADDEL. • Bilan intermédiaire de l'action VVV 2017 pour les actions reconduites • Fiche action VVV (remplir une fiche action par type d'activité mentionnée dans le CERFA. Par ex. : séjour, ateliers sur place, sorties)

FICHE ACTION VVV 2018
(Remplir une fiche par type d'activité VVV)

Fiche n° sur

Nom de l'organisme																			
Intitulé de l'action																			
Type d'activité proposée (Remplir une fiche action par type d'activité)	☐ Séjour ☐ Stage d'activités ☐ Sorties ☐ Atelier ☐ Animation de quartier																		
Domaine d'activité proposée	☐ Action d'utilité sociale, citoyenne ☐ Activités physiques et sportives ☐ Jeu d'entreprise / Découverte de l'entreprise ☐ Ouverture culturelle, pratique artistique ☐ Insertion professionnelle ☐ Égalité filles/garçons Autre :																		
Période d'activité	☐ Hiver ☐ Printemps ☐ Juillet ☐ Août ☐ Toussaint ☐ Noël Du / / 2018 au / / 2018 Soit jours d'activité Jours d'activité : ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐ Samedi ☐ Dimanche Horaires :																		
Description précise de l'activité																			
Adresse complète de réalisation de l'action pour une visite des financeurs																			
Composition et genre du personnel encadrant l'action	Nombre d'encadrants : dont hommes et femmes																		
Public concerné	<table border="1"> <thead> <tr> <th>ÂGE</th> <th>Nombre de filles</th> <th>Nombre de garçons</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11-15 ans</td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>16-18 ans</td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table> Nombre ou part de jeunes issus des quartiers prioritaires : Public habituel de la structure : ☐ Oui ☐ Non ☐ Mixte Nombre de jeunes accueillis faisant l'objet de mesures éducatives judiciaires :			ÂGE	Nombre de filles	Nombre de garçons	TOTAL	11-15 ans				16-18 ans				TOTAL			
ÂGE	Nombre de filles	Nombre de garçons	TOTAL																
11-15 ans																			
16-18 ans																			
TOTAL																			
Quartier(s) de résidence du public concerné	☐ Quartier(s) prioritaire(s). Le(s)quel(s) ? ☐ Quartier(s) de veille active. Le(s)quel(s) ? : ☐ Autre. Préciser :																		

Projet éducatif développé à travers l'action	
Démarches entreprises pour mobiliser le public, notamment féminin, et favoriser la mixité filles/garçons	
Démarches entreprises pour sensibiliser les parents à la participation de leurs enfants et/ou pour les impliquer dans l'action	
Outil(s) de valorisation de l'activité	☐ Reportage écrit ☐ Reportage photo ☐ Reportage vidéo ☐ Séance de restitution (avec les jeunes, la famille, les habitants du quartier, les partenaires...) Autre :

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Personnel permanent		Structure support : personnel mis à disposition	
Personnel spécifiquement recruté pour l'action		Structure support : financement spécifique	
Matériel divers		Commune : personnel mis à disposition	
Activités		Commune : financement spécifique	
Transports		État VVV (CGET préfecture)	
Alimentation		CAF	
Hébergement		Participation familles, jeunes	
Divers (à détailler ci-dessous)		Autres (à détailler ci-dessous)	
TOTAL		TOTAL	

Observations sur le budget :

FICHE À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT, DÛMENT REMPLIE, AU CERFA DE DEMANDE DE SUBVENTION.